

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

**MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY**

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

LE : 25/01/2021

Séance du Vendredi 29 janvier 2021

**DATE D'AFFICHAGE**

LE : 02/02/2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 13

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le vendredi 29 janvier à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 25 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire,

ABSENT(S) : 2

POUVOIR : 2

**PRESENTS** : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Rémy PONT, Jean Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

**ABSENTS EXCUSES** : Claire ESPASA, (pouvoir Bénédicte VALLET), Jonathan PETIT (pouvoir Katia DRAGEE).

**Secrétaire de séance** : Yann GRUMBACH.

Délibération prise à huis clos conformément à la décision du conseil municipal dans sa délibération N°2021-1

**Objet** : Syndicat Intercommunal de gestion et de construction des équipements sportifs (SIGES) - Retrait de la commune de Sainte-Colombe près Vernon.

Sainte-Colombe-près-Vernon fait partie des communes membres du Syndicat Intercommunal de gestion et de construction des équipements sportifs Vernon/Ecos (SIGES)

Cependant, depuis plus de dix années, les collégiens de cette commune sont scolarisés à Saint-Marcel suite à une modification de la carte scolaire et ne bénéficient dès lors plus des équipements du syndicat.

Dans ces conditions, et en accord avec la commune et la Préfecture de l'Eure, le SIGES a délibéré en faveur du retrait de Sainte-Colombe-près-Vernon du périmètre du syndicat.

Afin d'entériner cette sortie, l'ensemble des communes membres du syndicat, dont Sainte-Geneviève-lès-Gasny, doivent également donner un avis sur ce retrait. Le Syndicat délibérera de nouveau après avis des communes.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n°9/20 du Comité syndical du 9 mars 2020,

Considérant l'intérêt d'actualiser le périmètre du Syndicat Intercommunal de gestion et de construction des équipements sportifs Vernon/Ecos,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au retrait de la commune de Sainte-Colombe-près-Vernon du périmètre du Syndicat Intercommunal de gestion et de construction des équipements sportifs Vernon/Ecos.

Pour extrait conforme au registre.  
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 29 janvier 2021.  
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

